

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 septembre 2017
Rapporteur :
Madame Agnès TARDIVEAU

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/09/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2017
(accusé de réception du 28/09/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention 2017-2020 entre la ville de Quimper et la Banque alimentaire du Finistère

Depuis 1997, la ville de Quimper et la Banque Alimentaire du Finistère ont mis en place une action commune dans le cadre de la distribution de denrées alimentaires aux personnes démunies. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention 2017-2020 qui formalise ce partenariat et de voter, au titre de l'année 2017, une subvention de 34 500 € au profit de l'association.

La convention 2012-2016 étant arrivée à échéance, son renouvellement a donné lieu à des échanges entre les deux partenaires. Il est ainsi proposé de soutenir l'association dans le cadre de la mise en œuvre de la collecte, du stockage et de la distribution de produits alimentaires dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. Ces produits alimentaires ont vocation à être distribués gratuitement aux partenaires locaux, parmi lesquels l'épicerie sociale et le restaurant social du centre communal d'action sociale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention telle qu'elle définit les engagements mutuels de la ville et de l'association ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention ;
- 3 - d'autoriser monsieur le maire à verser, au titre de l'exercice 2017, une subvention de 34 500 € à la Banque Alimentaire du Finistère (imputation budgétaire 520 6574 900).